



Intensification et développement durable des systèmes de production

Le Togo s'est engagé, depuis 2001 dans le processus d'élaboration de politiques nationales en cohérence avec les engagements pris au niveau international et sous régional, notamment l'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement (OMD) et les stratégies de réduction de la pauvreté. Au titre des stratégies, le Togo s'est doté dès septembre 2007 d'une stratégie nationale de développement à long terme basée sur les OMD. Il a par ailleurs adopté le document de stratégie intérimaire de réduction de la pauvreté (DSRP-i) axé sur les OMD en novembre 2008 et sa version complète (DSRP-C), le 11 avril 2009, soutenu par quatre piliers qui sont (i) le renforcement de la gouvernance, (ii) la consolidation des bases d'une croissance forte et durable, (iii) le développement du capital humain, et (iv) la réduction des déséquilibres régionaux et le développement à la base. Il convient de souligner que le deuxième pilier qui traduit la volonté du Gouvernement de créer de nouvelles bases pour une croissance progressivement forte, durable et soutenue, retient déjà neuf domaines prioritaires à savoir : (i) le renforcement des réformes structurelles ; (ii) l'amélioration du climat des affaires ; (iii) la promotion des sources de la croissance ; (iv) le développement des infrastructures de soutien à la croissance ; (v) le renforcement de l'intégration régionale ; (vi) la gestion efficace des ressources naturelles, de l'environnement et du cadre de vie ; (vii) la redistribution des fruits de la croissance ; (viii) la création d'emplois ; et (ix) la promotion de la recherche.

En matière de développement agricole, la première Déclaration de Politique intervenue en 1993 a été revue et actualisée trois fois. Sa troisième actualisation a abouti à l'adoption du document en décembre 2006 sous la forme d'une Note de Politique Agricole (NPA) couvrant la période 2007–2011. Ladite Note de Politique Agricole dont l'objectif principal est d'améliorer la productivité agricole et le revenu des producteurs, et de garantir la sécurité alimentaire dans des conditions de développement durable, reste conforme au deuxième pilier du DSRP-C. Ce processus a permis, en 2008 de formuler la Stratégie de Relance de la Production Agricole (SRPA) assortie d'un plan d'action d'urgence adoptée en conseil des Ministres. Le diagnostic du secteur fait ressortir, outre les potentiels pour son développement, de nombreuses contraintes et problèmes à résoudre. L'option pour la réalisation des objectifs du Programme Détaillé du Développement Agricole en Afrique (PDDAA) d'allouer au moins 10% du budget national à l'agriculture, de réaliser 6% de croissance agricole annuelle et d'atteindre le premier Objectif du Millénaire pour le Développement (OMD) dicte le besoin d'améliorer la qualité et la cohérence des politiques et stratégies dans le secteur agricole. Dans cette perspective et pour atteindre cet objectif assigné, six programmes ont été identifiés, à savoir :

1. **Intensification et développement durable des systèmes de production ;**
2. Promotion des filières de diversification et développement de l'agrobusiness ;
3. Structuration du monde rural et professionnalisation des producteurs agricoles ;
4. Renforcement des capacités institutionnelles ;
5. Promotion du droit à l'alimentation et de la bonne gouvernance autour de la sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
6. Coordination de la mise en œuvre de la politique agricole.

Objectifs et Résultats Attendus

La mise en œuvre du programme d'**Intensification et développement durable des systèmes de production** vise à améliorer la productivité des espèces végétales, animales et halieutiques en exploitant le potentiel de croissance des ressources dont dispose le pays. Les taux de croissance moyenne attendus pour les principaux sous secteurs sont : cultures vivrières 10,24%; cultures de rente 10,80%; élevage 6,42%; sylviculture et forêts 6,77%; pêche 6,75%. Ces performances permettront la réalisation d'une croissance de 9,63% nécessaire pour atteindre l'OMD 1 à l'horizon 2015.

Activités

La réussite d'un tel programme nécessite une combinaison d'interventions notamment :

- i) Réhabilitation/aménagement des périmètres irrigués, retenues d'eau, bas-fonds et leur mise en valeur.
- ii) Gestion durable des ressources naturelles et meilleure conservation du capital terre.
- iii) Amélioration de la fourniture et intensification de l'utilisation des intrants agricoles.
- iv) Dynamisation de la production animale et halieutique.
- v) Facilité d'accès à la terre et amélioration de la fertilité.
- vi) Facilité d'accès à la mécanisation.

Coût estimatif

Le coût global du programme est de 562,4 milliards de FCFA.

SOUS-PROGRAMMES

I. PROMOTION DE LA GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES ET DE L'ENVIRONNEMENT

Objectif :

Réduire de moitié le taux d'érosion des sols estimé à environ à 7% des terres cultivées.

Activités :

- i) Amélioration de l'accès à la terre et restauration des potentialités des sols.
- ii) Promotion et dynamisation des pratiques de terrasses suivant les courbes de niveau sur les terres des plateaux et les régions montagneuses du Togo (Régions des Plateaux, centrale et de la Kara).
- iii) Renforcement des capacités des producteurs dans la gestion durable des ressources naturelles, de l'environnement et leur impact sur les activités économiques.
- iv) Promotion des techniques agro-forestières.
- v) Intensification de l'utilisation des engrais organiques et des cultures fertilisantes (niébé, arachide et jachère améliorée avec le mucuna).
- vi) Conduite des activités de recherche en appui à la conservation et gestion des ressources naturelles (CGRN).
- vii) Promotion de la restauration du couvert végétal de soutien à l'agriculture.

Coût estimatif : 10,6 milliard de FCFA de 2009 à 2015.

2. PROMOTION DE LA MAÎTRISE DE L'EAU

Objectif :

Aujourd'hui on dénombre environ 200 sites de bas-fonds aménageables presque tous exploités mais pour la plupart non aménagés. Aussi la cible 2011 serait de voir 100% desdits sites aménagés et exploités judicieusement pour augmenter la production tout en préservant ces agrosystèmes. Quant aux périmètres irrigués partiellement aménagés (vallées du Zio et du Mono) la faiblesse de leur mise en œuvre réside dans les difficultés de gestion avec pour conséquence une dégradation des infrastructures malgré leur potentiel. Leur réhabilitation en cours passe par une implication concertée des acteurs à la base et le développement de programmes régionaux impliquant les différents pays riverain des bassins du Mono et de la Volta. D'autres potentialités identifiées (ZAAP, Pole d'entreprises agricoles, PDRI Plaine de Mô) sont explorées pour contribuer à améliorer la productivité agricole.

Activités :

- i) Promotion de l'hydraulique agricole.
- ii) Réhabilitation, création et mise en valeur des ouvrages hydrauliques.
- iii) Promotion de la petite irrigation/Petits aménagements hydro-agricoles.
- iv) Aménagement de bas-fonds pour l'exploitation agricole.
- v) Renforcement des capacités des populations rurales dans la gestion des ouvrages hydro-agricoles.
- vi) Aménagement et mise en valeur de la vallée du Fleuve Mono.
- vii) Aménagement de la vallée de Zio–Mission Tové.
- viii) Aménagement de la plaine de Djagble.
- ix) Valorisation des bas fonds et retenues d'eau dans les régions des Savanes, Kara, Centrales et Plateaux.
- x) Développement Rural Intégré (PDRI) de la plaine de Mô.
- xi) Création des Zones d'Aménagement Agricole Planifiée (ZAAP).
- xii) Installation des jeunes en milieu rural.
- xiii) Création de Retenues Collinaires.
- xiv) Renforcement des capacités des populations rurales dans la gestion des ouvrages hydro agricoles.

Coût estimatif : 298,5 milliards de FCFA de 2009 à 2015.

3. AMÉLIORATION DE LA FOURNITURE ET INTENSIFICATION DE L'UTILISATION DES INTRANTS AGRICOLES

Objectif :

Doubler de 16 à 32%, au moins, les superficies emblavées en cultures vivrières qui reçoivent aujourd'hui des engrais chimiques. Tripler au moins d'ici à 2015 la part des semences améliorées utilisées dans les cultures vivrières, qui est de 3% actuellement. Combattre les parasites des cultures qui

compromettent les productions agricoles aussi bien dans les champs qu'au stockage, avec des pertes avoisinant souvent les 40%. L'objectif étant de réduire au moins de moitié ces pertes. Mettre en place des centres d'alevinage et rendre accessible les équipements de pêche qui font défaut pour le développement de l'aquaculture et des pêches. Rendre accessible les intrants d'élevage pour palier aux forts taux de mortalité du bétail lié surtout à l'insuffisance, entre autres, des produits vétérinaires et poussins d'un jour compromettant la viabilité de ce sous secteur.

Activités :

- i) Création de points d'approvisionnement de proximité des intrants agricoles aux petits producteurs.
- ii) Création de points d'approvisionnement de proximité des intrants et matériels pour l'élevage.
- iii) Création des points d'approvisionnement de proximité des intrants pour la pêche.
- iv) Renforcement des capacités des producteurs et leurs associations dans la gestion judicieuse des ressources.
- v) Installation et dynamisation de centres de production de poussins d'un jour.
- vi) Installation de centres d'alevinage dans chaque région économique du pays pour la promotion de la pisciculture
- vii) Promotion de la fourniture d'intrants (semences, pesticides, engrais etc.).
- viii) Amélioration de l'accès aux engrais, aux semences améliorées et conseils agricoles adaptés.

Coût estimatif : 141,7 milliards de FCFA de 2009 à 2015.

4. AMÉLIORATION DE LA PRODUCTIVITÉ ET DES PRODUCTIONS VÉGÉTALES, ANIMALES ET HALIEUTIQUES

Objectifs :

L'accroissement de la production sans nuire à l'environnement passe nécessairement par l'amélioration de la productivité et l'exploitation des complémentarités régionales. Ce sous-programme vise à (i) promouvoir l'utilisation d'un matériel végétal performant, résistant aux parasites et son renouvellement régulier ; (ii) développer des productions sur la base des complémentarités régionales ; (iii) promouvoir l'élevage des espèces à cycle court parmi les ménages ruraux pauvres ; (iv) dynamiser les activités des centres de sélection animale et halieutique ; (v) renforcer les services de contrôle zoo-sanitaire ; (vi) augmenter la production animale par des élevages spéciaux (aulacodiculture, apiculture, héliciculture, etc.)

Activités :

- i) Conduite d'activités de recherche en appui à la productivité des cultures vivrières, de rente, des espèces animales et halieutiques.
- ii) Promotion de l'élevage familial des espèces à cycle court.
- iii) Promotion de la culture attelée et des unités de motorisation en harmonie avec l'environnement.

- iv) Mise en place d'un mécanisme de gestion concertée des aires de pâturage et des points d'eau.
- v) Développement des élevages piscicoles des espèces à cycle court.
- vi) Promotion de la gestion durable des ressources halieutiques.
- vii) Intensification des campagnes de vaccination pour accroître le taux de couverture zoo-sanitaire.
- viii) Promotion de la mécanisation agricole au Togo.
- ix) Développement des élevages spéciaux.
- x) Promotion de la pisciculture artisanale et de la micro-pêche.
- xi) Création de zones durablement libérées de la mouche Tsé-tsé et des Trypanosomes au Togo.
- xii) Appui à la lutte contre le charbon bactérié.
- xiii) Promotion de la production laitière.
- xiv) Prévention et contrôle de l'Influenza Aviaire Hautement Pathogène (IAHP).
- xv) Renforcement de la surveillance épidémiologique des maladies animales.
- xvi) Accompagnement phytosanitaire de la production agricole.
- xvii) Appui spécifique à la relance de la production céréalière.
- xviii) Appui spécifique à la relance rapide de la production maraîchère.
- xix) Promotion de la riziculture de bas fonds dans la région de la Kara.

Coût estimatif : 86,8 milliards de FCFA de 2009 à 2015.

5. GESTION INTÉGRÉE DE LA FERTILITÉ DES SOLS ET SÉCURISATION FONCIÈRE (GIFS)

Objectif :

La viabilité du capital terre et sa préservation sont fortement compromises par les différends de gestion foncière et de pratiques culturelles. Ce sous programme vise à faciliter l'accès au facteur terre et à sécuriser l'exploitation agricole. Les objectifs spécifiques sont : (i) mener des actions pilotes de gestion du terroir dans le cadre de la sécurisation foncière par la réhabilitation et l'installation de 90 comités villageois de développement (CVD) et 400 groupements technico-économiques (GTE) ; (ii) améliorer la gestion de la fertilité des sols par la mise en place de champs écoles en vue de l'adoption des paquets technologiques GIFS ; un total de 120 parcelles d'apprentissage/démonstration de 0,25 ha chacune pour la phase pilote sur deux régions (région maritime et nord-ouest de la région des savanes) impliqueront 12000 agriculteurs regroupés en 600 groupements de 20 agriculteurs ; (iii) formation de 50% des membres des 600 groupements impliqués dans la GIFS pour une meilleure gestion financière et technique.

Activités :

- i) Organisation et campagnes d'information et de sensibilisation sur l'insécurité foncière et le bien-fondé de la GIFS.
- ii) Conduite des activités d'amélioration des sols (amendements organiques et chimiques : GIFS).

- iii) Mise en place de cadres de concertation locaux et régionaux.
- iv) Mise en œuvre d'opérations pilotes de sécurisation foncière.
- v) Facilitation de l'accès à la terre aux groupes vulnérables.
- vi) Elaboration de la politique agro-foncière.
- vii) Mise en place de cadres de concertation locaux et régionaux autour de la question du foncier.

- viii) Vulgarisation des systèmes de lutte contre le Striga et les adventices, protection ne nuisant pas à l'environnement pour les cultures, à prix réduit.
- ix) Renforcement des capacités des communautés rurales dans la conservation du sol.

Coût estimatif : 24,8 milliards de FCFA de 2009 à 2015.

Tableau I – Coûts programme I: Intensification et développement durable des systèmes de production agricole (millions de FCFA)

SOUS-PROGRAMMES	2009–2011	2012–2015	Total	Mobilisé	Gap
1. Promotion de la gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement	6 987,70	3 678,40	10 666,10	74,50	10 591,60
2. Promotion de la maîtrise de l'eau/ conservation des sols	266 108,81	32 413,40	298 522,21	30 981,19	267 541,03
3. Amélioration de la fourniture et intensification de l'utilisation des intrants agricoles	52 497,00	89 208,05	141 705,05	63 248,97	78 456,08
4. Amélioration de la productivité et des productions végétales, animales, et halieutiques	74 983,11	11 768,57	86 751,68	24 920,24	61 831,45
5. Gestion intégrée de la fertilité des sols et sécurisation foncière	11 400,42	13 371,22	24 771,63	2 144,13	22 627,51
TOTAL PROGRAMME	411 977,03	150 439,64	562 416,67	121 369,01	441 047,66